



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRETE FIXANT POUR LA 5EME CIRCONSCRIPTION DU LOIRET LA LISTE DES CANDIDATS A  
L'ELECTION LEGISLATIVE DU 19 JUIN 2022 (SECOND TOUR)**

La Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés de l'Assemblée Nationale,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2022 fixant, pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

Vu les résultats proclamés le 13 juin 2022 par la commission de recensement des votes,

Vu les récépissés d'enregistrement des déclarations de candidature,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

## ARRETE

Article 1er : La liste des candidats pour l'élection législative du 19 juin 2022 (2nd tour), est fixée, pour la 5ème circonscription du département du Loiret, comme suit :

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
3	<b>M. MANENT Valentin</b>	Mme PANTALÉON Blandine
6	<b>M. BROSSE Anthony</b>	Mme DINIZ Sandra

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes de la 5ème circonscription du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLÉANS, le **14 JUIN 2022**

La Préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Benoît LEMAIRE